



**MAIGNELAY  
MONTIGNY**

-----  
**DEPARTEMENT  
OISE**  
-----

**ARRONDISSEMENT  
CLERMONT**  
-----

**CANTON  
ESTREES ST DENIS**

**N° 2026-2906-11**

Conseillers en exercice 19

Présents 15

Votants 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 23/06/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

#### Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. BLANGY Maxime, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, M. PICHON David, Mme MALEVILLE Sophie, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, Mme COURSEAUX Estelle, M. FERTE Augustin.

#### Pouvoirs :

Mme GARANT Vanessa pour Mme LOISEL Marie-Christine  
M. FLAMENT Florian pour M. BLANGY Maxime  
Mme AUDOUARD Martine pour Mme Evelyne GELLE  
M. LEGUEN Gilles pour M. NAVARRO Julien

Secrétaire : Mme MOKRI Djamila

#### Objet : Vente de biens immobiliers par le CCAS

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU La consultation du service des Domaines et de son avis émis en date du 11 mai 2026

Considérant que le CCAS a délibéré, en date du 31 juillet 2025, pour la mise en vente de deux maisons d'habitation dont il est propriétaire, au 21 et 23 rue d'Audivillers, portant la désignation cadastrale 374 AE 290

Considérant la préconisation du service des Domaines pour une vente en bloc  
le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le CCAS à vendre les maisons sises au 21 et 23 rue d'Audivillers

**CHARGE** le Président du CCAS d'accomplir les démarches nécessaires au bon aboutissement de la vente dans les conditions prévues par le C.G.C.T.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 060-216003715-20260629-01JUIL26_11-DE



**Patrick VAUCHELLE**  
Maire  
1 juil. 2026

Le Maire,  
Patrick VAUCHELLE  
*Patrick Vauchelle*



Le Maire, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.  
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

